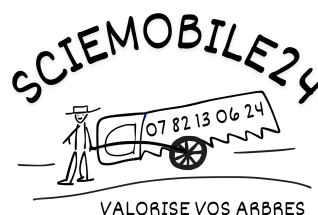


Conditions générales de prestation de service de sciemobile24

E.I. SCIEMOBILE24
Jean-Christophe Braquenier
1824 route de la grotte
24530 La Chapelle Faucher
SIRET 99019595000011



Sciemobile24 se charge de la prestation de service de sciage: montage et démontage de la scierie, opération de la scierie et coupe selon les ordres de débit du client. L'ensemble des consommables et la maintenance ordinaire sont compris dans la prestation.

Le client assure la préparation du chantier, la manutention des billes et des débits, leur entreposage et séchage ainsi que de la gestion des déchets et le nettoyage du chantier. L'équipe aidante et l'engin de levage mis à disposition par le client pour réaliser ces tâches sont sous sa responsabilité. Les aidants doivent respecter les consignes de sécurité et porter les moyens de protection individuels.

Le client présente sous la scie des billes propres, passées au karcher ou écorçées si nécessaire et aussi cylindriques que possible, déhanchées et ébranchées. L'usure normale de la lame est comprise dans la prestation, cependant la réparation des dégâts qui seraient occasionnés par des corps étrangers dans le bois (visse, clou, coin, éclats métallique, etc.) seront facturés.

La tarification de base est de 80€ par m³ de bois brut , de 30€ pour le montage et démontage de la scierie, le déplacement 0,80€ par km. Le tarif sera adapté et accordé selon les débits, quantités, essence de bois, moyens et aidants mis à disposition, etc.

Le paiement est dû en fin de chantier et la TVA est non applicable, article 293 B du Code général des impôts (CGI)

Client:

Lieu et date du chantier:

"Lu et approuvé" , signature: